

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_013 | Bibliographies diverses. Pauvreté. Hermaphrodites. Anormalité. Criminalité. OnanCollectionBoite\\_013-8-chem | H \[hermaphrodites ?\] / Jurisprudence. ItemReligieuse prétendue hermaphrodite 27](#)

## Religieuse prétendue hermaphrodite 27

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb013\_f0677

SourceBoite\_013-8-chem | H [hermaphrodites ?] / Jurisprudence.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

---

*mani generis converso more procreantur.*  
 C'est par cette Loi qu'on explique la  
 Loi 38. au Dig. de *verborum significa-*  
*zione: Ostentum omne quod contra natu*  
*cujus rei genitum.* Mais quand la nature  
 fait naître un homme en qui elle dou-  
 ble quelquefois les parties qui le com-  
 posent, quand elle étend ses fonctions  
 & son ministère, & que le hazard ou  
 la disposition de la matiere la rend plus  
 agissante & plus vive qu'à l'ordinaire,  
 ce qu'elle produit est compté au nom-  
 bre de ses enfans: *Partus autem qui*  
*membrorum humanorum officia ampliavit,*  
*aliquatenus videtur effectus; Et ideo inter*  
*liberos connumerabitur.*

En effet un Hermaphrodite peut être  
 témoin dans un testament, si le sexe  
 masculin prévaut en lui: *Hermaphrodi-*  
*tus an ad testamentum adhiberi possit*  
*Qualitas sexus incalcescentis ostendit. L.*  
*Repetendarum. §. 1. Dig. de testibus.* Il  
 peut faire son posthume son héritier:  
*Hermaphroditus, si in eo virilia prævale-*  
*bunt, posthumum hæredem instituere po-*  
*terit.* Lui-même, quand il est posthume,  
 peut rompre un testament: *Posthumus*  
*rumpit testamentum. Si vivus ad orbem*  
*totus processit, ad nullum declinans mon-*  
*strum. L. 3. C. de posthumis hæredibus.*  
 Toutes ces Loix seroient-elles favora-  
 bles



